

3 Mars 2016

1/ Vote des subventions 2016

Le conseil municipal a voté les subventions accordées au titre de l'année 2016 pour un montant total de 134 052 € réparti comme suit :

Social.....	12 517
Culturel	19 400
Sports	38 200
Enseignement.....	45 584
Projets	10 900
Divers.....	7 451

Total.....	134 052

2/ Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour le renforcement des fonctions de centralité des bourgs-centres pour la ZAC du Bourg Joly et la reconstruction de l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin

La loi finances pour 2016 a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des collectivités territoriales afin de soutenir notamment des projets en faveur de la revitalisation et du développement des « bourgs centres ».

Le conseil municipal a décidé de répondre à cet appel à projet lancé par l'Etat en déposant deux dossiers de demande pour d'une part la ZAC du Bourg Joly et d'autre part la reconstruction de l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin.

3/ Vente à la CCLS de parcelles situées dans la zone d'activité de l'Osier – régularisation

Le conseil municipal a approuvé de régulariser la vente pour l'euro symbolique de 4 parcelles de terrain à la Communauté de Communes Loir et Sarthe. Ces parcelles sont situées sur la zone d'activités Osier/Bertins.

4/ Acquisition et vente de parcelles situées Rue des Emottais avec Maine et Loire Habitat – Régularisation

De la même manière, le conseil municipal a approuvé la régularisation des échanges de terrains opérés avec Maine et Loire Habitat au sein de son parc de logements situé Rue des Emottais à l'euro symbolique.

5/ Convention de partenariat avec la FDGDON pour encadrer la lutte contre le frelon asiatique et organiser la destruction de nids sur le territoire communal

Confronté comme les autres communes à la prolifération des frelons asiatiques, le conseil municipal a accepté d'adhérer au plan d'action de lutte collective contre ce type de frelon proposé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) de Maine et Loire.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, chaque usager pourra bénéficier des conseils prodigués par cette fédération et d'un soutien financier pour faire intervenir une entreprise agréée grâce à l'aide de la commune.

6/ Emprunt avec la Banque Postale pour financer la reconstruction de l'Ecole Marie-Laurencin

Le conseil municipal a confirmé son accord pour contracter un prêt de 1 165 000 € auprès de la Banque Postale afin de reconstruire l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin. Les travaux devraient débuter en 2017.